



Concours Avenir

RÈGLEMENT OFFICIEL

Procédure **AvenirBac**

La procédure pour intégrer nos écoles d'ingénieurs en 1^{er} année

ÉTAPE 1

VEUILLEZ LIRE INTEGRALEMENT LES PARTIES SUIVANTES :

- I. Les 7 Grandes Écoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir
- II. Informations importantes pour votre candidature

ÉTAPE 2

VEUILLEZ LIRE INTEGRALEMENT LES PARTIES CONCERNANT VOTRE CANDIDATURE :

Programme **INGÉNIEUR**

Terminale
Générale
Page 12

Terminale
STI2D
Page 22

BAC+1 en
réorientation
Page 25

ParityLab
Page 28

Programme **BACHELOR**

Terminale
Page 30

BAC+1 en réorientation
Page 33

Attention :

Les dates concernant le portail d'inscription Parcoursup sont indiquées sous réserve de modifications ministérielles.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. Les 7 Grandes Écoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir | 4 |
| II. Informations importantes pour votre candidature | 5 |
| A. Éligibilité à AvenirBac | 5 |
| 1. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale | 5 |
| 2. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D | 5 |
| 3. Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation | 5 |
| 4. Programme Ingénieur pour les candidates au ParityLab | 6 |
| 5. Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale | 6 |
| 6. Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation | 7 |
| B. Préinscription sur la plateforme ministérielle Parcoursup | 8 |
| 1. Formulation des vœux et sous-vœux | 9 |
| 2. Frais de candidature | 9 |
| 3. Candidature en procédure complémentaire | 9 |
| 4. Confirmation du vœu sur Parcoursup | 9 |
| A. L'admission dans nos écoles d'ingénieurs | 10 |
| 1. Décision – date et moyen de diffusion | 10 |
| 2. Acceptation de l'admission | 10 |
| B. Réclamation | 10 |
| C. Droit à l'image | 10 |
| D. Fraude | 11 |
| E. Circonstances exceptionnelles | 11 |
| F. Harcèlement, violence, incivilités | 11 |
| III. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale | 12 |
| A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes | 12 |
| B. Montant des frais de candidature | 13 |
| C. Contenu du dossier | 13 |
| D. Grands Classés | 13 |
| E. Épreuves écrites pour tous les candidats non-"Grands Classés" | 13 |
| 1. Modalités et choix du lieu du centre d'examen | 13 |
| 2. Convocation aux épreuves écrites | 14 |
| 3. Contenu et modalités des épreuves écrites | 14 |
| 4. Détail des sujets et des questions à traiter | 16 |
| 5. Conditions spécifiques liées au handicap | 17 |
| a) Modalités de passage des épreuves pour les candidats en situation de handicap | 17 |
| b) Parcours d'épreuves pour les candidats en situation de handicap | 18 |
| F. Notes et classement final | 19 |
| G. Le jour des épreuves écrites | 19 |
| 1. Présence et absence aux épreuves | 19 |
| a) Gestion des entrées en salle d'examen | 19 |
| b) Entrées tardives | 20 |
| c) Gestion des sorties de salle pendant les épreuves | 20 |

| | | |
|--------------|---|-----------|
| 2. | Début de chaque épreuve | 20 |
| 3. | Documents et instruments autorisés ou interdits | 20 |
| 4. | Réalisation des épreuves écrites..... | 21 |
| IV. | Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D..... | 22 |
| A. | Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes..... | 22 |
| B. | Montant des frais de candidature | 22 |
| C. | Contenu du dossier..... | 23 |
| D. | Entretien pour tous les candidats | 23 |
| 1. | Choix du centre d'examen | 23 |
| 2. | Convocation à l'entretien..... | 23 |
| 3. | Présence et absence le jour de l'entretien..... | 23 |
| 4. | Conditions spécifiques liées au handicap..... | 24 |
| E. | Notes et classement final | 24 |
| V. | Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1..... | 25 |
| A. | Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes..... | 25 |
| A. | Montant des frais de candidature | 25 |
| B. | Contenu du dossier | 26 |
| C. | Pré-classement..... | 26 |
| A. | Entretien pour les candidats admissibles | 26 |
| 1. | Lieu de passage et dates de l'entretien | 26 |
| 2. | Conditions spécifiques liées au handicap..... | 26 |
| B. | Notes et classement final | 27 |
| VI. | Candidature au Programme Ingénieur par le ParityLab de l'EPF – procédure réservée aux candidates féminines | 28 |
| A. | Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes..... | 28 |
| B. | Montant des frais de candidature | 28 |
| C. | Contenu du dossier..... | 29 |
| D. | Processus de sélection | 29 |
| VII. | Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale | 30 |
| A. | Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes..... | 30 |
| B. | Montant des frais de candidature | 30 |
| A. | Contenu du dossier | 30 |
| B. | Entretien pour les candidats admissibles | 31 |
| 1. | Lieu de passage et dates de l'entretien | 31 |
| 2. | Conditions spécifiques liées au handicap..... | 31 |
| C. | Notes et classement final | 32 |
| VIII. | Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1..... | 33 |
| A. | Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes..... | 33 |
| B. | Montant des frais de candidature | 33 |
| C. | Contenu du dossier..... | 33 |
| D. | Pré-classement..... | 34 |
| E. | Entretien pour les candidats admissibles | 34 |
| 1. | Lieu de passage et dates de l'entretien..... | 34 |

| | |
|--|-----------|
| 2. Conditions spécifiques liées au handicap..... | 34 |
| F. Notes et classement final..... | 35 |
| Annexes | 36 |
| Annexe 1: Liste des centres d'examen | 36 |

I. Les 7 Grandes Écoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir

Le Concours Avenir regroupe 7 Grandes Écoles d'ingénieurs, réparties sur 19 campus distincts :

- BUILDERS : Caen, Lyon ;
- ECE : Paris, Lyon, Bordeaux ;
- EIGSI : La Rochelle, Casablanca ;
- EPF : Paris-Cachan, Troyes, Montpellier, Saint-Nazaire ;
- ESIGELEC : Rouen, Poitiers¹ ;
- ESILV : Paris-La Défense, Nantes, Montpellier ;
- ESTACA : Saint-Quentin-en-Yvelines, Laval, Bordeaux.

¹ Le campus de l'ESIGELEC Poitiers n'est pas proposé sur Parcoursup car il est accessible uniquement à partir du cycle ingénieur (4^{ème} et 5^{ème} année avant diplomation). Ainsi, seuls 18 campus sont accessibles sur Parcoursup.

Toutes les écoles membres du Concours Avenir sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et membres de la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

II. Informations importantes pour votre candidature

A. Éligibilité à AvenirBac

Peuvent s'inscrire à la procédure AvenirBac du Concours Avenir :

- Les élèves en Terminale, inscrits dans un lycée français ou dans un lycée homologué par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), au moment de l'inscription,
- Les candidats libres préparant le baccalauréat général de l'année,
- Les étudiants en BAC+1 qui souhaitent se réorienter en 1^{ère} année dans nos écoles d'ingénieurs et qui ont obtenu un baccalauréat français selon les filières indiquées ci-dessous.

Aucune condition d'âge ou d'aptitude physique n'est exigée pour passer le concours.

Consultez la suite du règlement pour en savoir plus sur les profils éligibles en fonction des Programmes Ingénieur et Bachelor.

1. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale

Les trois profils de Terminale Générale ci-dessous, caractérisés en fonction des spécialités suivies en classe de Terminale peuvent s'inscrire.

Les profils sont identifiés par une couleur :

- **Profil VIOLET** : candidats avec la spécialité Mathématiques + 1 spécialité SCIENTIFIQUE (quelle qu'elle soit)
- **Profil JAUNE** : candidats avec 2 spécialités SCIENTIFIQUES mais sans la spécialité Mathématiques
- **Profil VERT** : candidats avec la spécialité Mathématiques + 1 spécialité NON SCIENTIFIQUE

Chacun de ces trois profils devra suivre un processus distinct, passera des épreuves spécifiques permettant un classement différencié et aura accès à un contingent de places dédiées.

Le Concours Avenir communiquera vers ces candidats au travers de la couleur de leur profil.

Les candidats dont les spécialités de Terminale ne correspondent à aucun des trois profils ci-dessus doivent directement contacter les écoles pour connaître leur procédure de candidature propre.

2. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D

Tous les élèves en Terminale Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) sans contraintes de spécialités peuvent s'inscrire.

3. Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation

Les étudiants en première année d'études supérieures qui ont obtenu leur baccalauréat (depuis 2 ans maximum), dans ces filières :

- Filière Générale :
- Série Générale

- Économique et sociale Franco-Allemande
- Préparation au Bac Européen
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande
- ↳ Technologique :
- STI2D

Les candidats en BAC+1 dans l'une de nos écoles d'ingénieurs ne peuvent pas candidater pour le même programme dans leur école actuelle.

4. Programme Ingénieur pour les candidates au ParityLab

Les candidates féminines issues de Terminale Générale et les étudiantes féminines qui ont obtenu leur baccalauréat depuis 2 ans maximum.

- ↳ Filière Générale :
- Série Générale – Toutes spécialisations
- Préparation au Bac Européen
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande

5. Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale

Les élèves de Terminale dans les filières ci-dessous peuvent s'inscrire :

- ↳ Filière générale (scolarité française)
- Série Générale – Toutes spécialisations
- Economique et sociale Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- Littéraire Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- Préparation au Bac Européen – Toutes spécialisations
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- ↳ Filière technologique (scolarité française)
- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
Architecture et construction, Energies et environnement, Innovation technologique et éco conception, Système informatique et numérique
- Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
Gestion et finance, Mercatique, Ressources humaines et communication, Systèmes d'information et de gestion
- Sciences et technologie de laboratoire
Biochimie-biologie-biotechnologie, Sciences physiques et chimiques en laboratoire
- Sciences et technologies de la santé et du social
Toutes spécialisations
- ↳ Filière professionnelle (scolarité française)
- Aménagement et finition du bâtiment
- Aviation générale
- Aéronautique option avionique
- Aéronautique option structure
- Aéronautique option systèmes

- Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Gestion des pollutions et protection de l'environnement
- Intervention sur le patrimoine bâti option a
- Intervention sur le patrimoine bâti option b
- Intervention sur le patrimoine bâti option c
- Logistique
- Maintenance des systèmes de production connectés
- Maintenance et efficacité énergétique
- Maintenance véhicules option a voitures particulières
- Maintenance véhicules option b véhicules de transport routier
- Maintenance véhicules option c motocycles
- Microtechniques
- Métiers du froid et des énergies renouvelables
- Ouvrage du bâtiment : métallerie
- Pilote de ligne de production
- Plastiques et composites
- Systèmes numériques, option a: sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
- Systèmes numériques, option b: audiovisuels, réseau, équipement domestiques
- Systèmes numériques, option c: réseaux informatiques et systèmes communicants
- Technicien d'étude du bâtiment. option a : études et économie
- Technicien d'étude du bâtiment. option b : assistant en architecture
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Technicien en réalisation de productions mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
- Technicien en réalisation de productions mécaniques. option réalisation et suivi de production
- Techniques d'interventions sur installations nucléaires
- Traitement des matériaux
- Travaux publics

6. Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation

Les étudiants en première année d'études supérieures qui ont obtenu leur baccalauréat (depuis 2 ans maximum), dans ces filières :

➤ Filière Générale :

- Série Générale
- Economique et sociale Franco-Allemande
- Préparation au Bac Européen
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande
- Littéraire Franco-Allemande

➤ Technologique :

- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
Architecture et construction, Energies et environnement, Innovation technologique et éco conception, Système informatique et numérique
- Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

Gestion et finance, Mercatique, Ressources humaines et communication, Systèmes d'information et de gestion

- Sciences et technologie de laboratoire
Biochimie-biologie-biotechnologie, Sciences physiques et chimiques en laboratoire
- Sciences et technologies de la santé et du social
Toutes spécialisations

🔗 Filière professionnelle (scolarité française)

- Aménagement et finition du bâtiment
- Aviation générale
- Aéronautique option avionique
- Aéronautique option structure
- Aéronautique option systèmes
- Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Gestion des pollutions et protection de l'environnement
- Intervention sur le patrimoine bâti option a
- Intervention sur le patrimoine bâti option b
- Intervention sur le patrimoine bâti option c
- Logistique
- Maintenance des systèmes de production connectés
- Maintenance et efficacité énergétique
- Maintenance véhicules option a voitures particulières
- Maintenance véhicules option b véhicules de transport routier
- Maintenance véhicules option c motocycles
- Microtechniques
- Métiers du froid et des énergies renouvelables
- Ouvrage du bâtiment : métallerie
- Pilote de ligne de production
- Plastiques et composites
- Systèmes numériques, option a: sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
- Systèmes numériques, option b: audiovisuels, réseau, équipement domestiques
- Systèmes numériques, option c: réseaux informatiques et systèmes communicants
- Technicien d'étude du bâtiment. option a : études et économie
- Technicien d'étude du bâtiment. option b : assistant en architecture
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Technicien en réalisation de productions mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
- Technicien en réalisation de productions mécaniques. option réalisation et suivi de production
- Techniques d'interventions sur installations nucléaires
- Traitement des matériaux
- Travaux publics

B. Préinscription sur la plateforme ministérielle Parcoursup

L'inscription aux écoles du Concours Avenir est effectuée exclusivement sur la plateforme ministérielle Parcoursup du 15 janvier 2025 au 13 mars 2025.

Sont considérés comme inscrits au Concours Avenir, les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet, le paiement des frais de candidature réalisé et le vœu **confirmé** **avant le 2 avril 2025**.

L'inscription au Concours Avenir vaut acceptation du présent règlement.

1. Formulation des vœux et sous-vœux

Au moment de l'inscription, les candidats peuvent établir une liste de 10 vœux maximum non classés sur la plateforme Parcoursup conformément au règlement de celle-ci.

Chaque programme du Concours Avenir (Ingénieur et/ou Bachelor) comptera pour un seul vœu, quel que soit le nombre de sous-vœux choisis au sein du programme.

2. Frais de candidature

Le paiement des frais de candidature s'effectue directement et exclusivement sur Parcoursup par carte bancaire.

Les candidats seront alors redirigés vers un site de paiement en ligne sécurisé (Paybox). Une fois le paiement effectué, le candidat recevra un reçu de paiement par e-mail.

IMPORTANT : La contribution aux frais de candidature du Concours Avenir n'est en aucun cas remboursable dès l'instant où la demande intervient après la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours, et cela, quelle que soit l'issue de la candidature (grand classé ou convoqué, admis, refusé, absent aux épreuves, abandon de la candidature, vœu non confirmé, changement d'avis, non admissible, etc.).

Montant des frais de candidature :

| | Programme Ingénieur | | | | Programme Bachelor | |
|--------------|---------------------|-----------------|-------|-----------|--------------------|---------|
| | Terminale Générale | Terminale STI2D | BAC+1 | ParityLab | Terminale | BAC+1 |
| Non boursier | 120€ | 60€ | 120€ | 25€ | 30€ | 30€ |
| Boursier | 30€ | 15€ | 30€ | 10€ | Gratuit | Gratuit |

3. Candidature en procédure complémentaire

Toutes les écoles du Concours Avenir peuvent participer à la procédure complémentaire de Parcoursup pour :

- Les candidats non-inscrits avant la date limite de formulation des vœux sur Parcoursup,
- Les candidats inscrits mais n'ayant pas sélectionné de formation avant la date limite de formulation des vœux sur Parcoursup.

Dans ces deux cas, les candidats éventuellement admis par cette procédure le seront sur le contingent de places vacantes uniquement, au sein de chacune des écoles.

4. Confirmation du vœu sur Parcoursup

Les candidats doivent confirmer leur vœu Concours Avenir au plus tard le 2 avril 2025.

Tous les candidats qui n'ont pas un dossier complet avant la date indiquée (le dossier est incomplet ou non reçu, le paiement est invalide, le vœu n'est pas confirmé, etc.) voient leur candidature rejetée. Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité.

A. L'admission dans nos écoles d'ingénieurs

1. Décision – date et moyen de diffusion

Les candidats doivent se connecter sur la plateforme Parcoursup pour consulter les propositions qui leur sont faites à partir du début de la phase principale d'admission Parcoursup et suivre les instructions de la plateforme et s'informer de la procédure d'admission dans chacune des Écoles.

Lorsque les candidats admis ont validé un OUI définitif sur la plateforme Parcoursup pour l'une des Écoles du Concours Avenir, ils reçoivent un mail de l'école concernée avec les modalités d'inscription définitives (inscription administrative).

2. Acceptation de l'admission

L'acceptation d'une admission dans l'une des écoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur la plateforme Parcoursup n'est effective qu'au moment de la validation du OUI définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées par l'école concernée.

Les candidats ne sont définitivement admis dans l'une des écoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée et après vérification des informations portées sur leur dossier d'inscription.

Il est de la responsabilité des candidats de se renseigner directement auprès des écoles membres sur l'adaptabilité des conditions de scolarité à leurs convictions et pratiques religieuses, des aménagements nécessaires liés à une situation de handicap par exemple, etc.

B. Réclamation

Les candidats qui souhaitent obtenir un duplicata de leur copie d'examen doivent en faire la demande à la Délégation du Concours Avenir, dans les 15 jours francs à compter de la réception de l'information initiale mise à disposition ou affichée sur la plateforme Parcoursup.

Le contenu de la demande doit être suffisamment précis et argumenté pour permettre au jury d'y répondre. Passé ce délai, le Concours Avenir ne sera plus en mesure de fournir ces renseignements et/ou documents.

Seuls les résultats (notes obtenues aux épreuves écrites pour les candidats issus de Terminale Générale) restent consultables pendant une période maximale de 2 ans en fournissant obligatoirement au Concours Avenir le numéro de candidat Parcoursup au moment des épreuves, la date des épreuves et une copie d'une pièce d'identité.

C. Droit à l'image

Les candidats présents dans les centres d'examens du Concours Avenir le jour des épreuves acceptent d'être pris en photo ou d'être filmés sans aucune contrepartie. Ces supports pourront être utilisés dans le cadre de la promotion du Concours Avenir (site internet, documents papier, etc.) ou

d'autres supports médiatiques non diffusés directement par le Concours Avenir (reportage TV par exemple). Tout candidat ne souhaitant pas être photographié ou filmé doit en faire la demande spécifique auprès du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours.

D. Fraude

Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes, ainsi que les moyennes de classes, sont enregistrées correctement sur la plateforme Parcoursup. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à l'interdiction définitive d'intégration aux écoles du Concours Avenir.

Chaque candidat s'engage à respecter les instructions spécifiées par le Concours Avenir tout au long de la procédure Parcoursup.

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves, peuvent donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Dans le cas d'une suspicion de fraude avant les épreuves (divulgaration du contenu des sujets par exemple), le Concours Avenir se réserve le droit de les annuler si le délai ne permet pas l'acheminement des sujets de secours sur les différents centres. Dans ce cas les notations et le classement des candidats se feront uniquement sur la base de l'étude de dossier.

E. Circonstances exceptionnelles

En cas de nécessité absolue, de cas de force majeure (situation sanitaire, événement climatique, catastrophe naturelle, situation politique ou civile du pays concerné etc.), de dispositions imposées par la loi, de besoin d'organisation important ou de tout événement imprévisible et insurmontable tendant à empêcher le Concours Avenir de classer les candidats par son processus initial, et dans un souci d'équité pour tous les candidats, le Concours Avenir s'autorise à modifier les modalités de son processus de sélection dans son intégralité (suppression de tout ou partie du processus de sélection). Les candidats en seront informés dans un délai de 5 jours maximum après la décision entérinée par le Comité de Pilotage du Concours Avenir.

F. Harcèlement, violence, incivilités

Tout comportement inapproprié envers les équipes du Concours Avenir, les équipes encadrantes, les équipes de sécurité, etc. sera sanctionné et pourra faire l'objet de conséquences pénales et d'une élimination de la candidature.

Le Concours Avenir ne tolère aucune forme d'incivilités, d'harcèlement, de violence, etc. nuisant au bien-être de ses équipes et des candidats.

Toute nuisance au bon déroulement des épreuves sera sanctionnée et pourra faire l'objet de conséquences pénales et d'une élimination de la candidature.

III. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

| CHAQUE CAMPUS = 1 SOUS-VŒU | PROFILS | | | Nombre de places offertes |
|---|-------------|-----------|-----------|---------------------------|
| | VIOLETS | JAUNES | VERTS | |
| BUILDERS | 120 | 6 | 6 | 132 |
| BUILDERS Caen | 85 | 3 | 3 | 91 |
| BUILDERS Lyon | 35 | 3 | 3 | 41 |
| ECE | 710 | 15 | 20 | 745 |
| ECE Paris | 495 | 15 | 20 | 530 |
| ECE Lyon | 130 | 0 | 0 | 130 |
| ECE Bordeaux | 85 | 0 | 0 | 85 |
| EIGSI | 135 | 10 | 10 | 155 |
| EIGSI La Rochelle | 125 | 10 | 10 | 145 |
| EIGSI Casablanca | 10 | 0 | 0 | 10 |
| EPF | 410 | 10 | 35 | 455 |
| EPF Paris-Cachan | 235 | 0 | 15 | 250 |
| EPF Troyes | 60 | 10 | 10 | 80 |
| EPF Montpellier | 60 | 0 | 5 | 65 |
| EPF Saint Nazaire | 55 | 0 | 5 | 60 |
| ESIGIEC | 120 | 10 | 10 | 140 |
| ESIGIEC Rouen | 120 | 10 | 10 | 140 |
| ESILV | 521 | 0 | 3 | 524 |
| ESILV Paris-La Défense | 387 | 0 | 3 | 390 |
| ESILV Nantes | 84 | 0 | 0 | 84 |
| ESILV Montpellier | 50 | 0 | 0 | 50 |
| ESTACA | 485 | 4 | 0 | 489 |
| ESTACA Paris-Saclay | 230 | 0 | 0 | 230 |
| ESTACA Laval | 120 | 4 | 0 | 124 |
| ESTACA Bordeaux | 135 | 0 | 0 | 135 |
| Total Programme Ingénieur - Terminale Générale | 2501 | 55 | 84 | 2640 |

Sur Parcoursup, les candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Profil Violet :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac série générale avec la spécialité Maths en Terminale + une spécialité scientifique

Profil Jaune :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Série générale avec 2 spécialités scientifiques mais sans la spécialité Maths en Terminale

Profil Vert :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Série générale avec la spécialité Maths en Terminale + une spécialité non scientifique

B. Montant des frais de candidature

| Programme Ingénieur – Terminale Générale | |
|--|------|
| Non boursier | 120€ |
| Boursier | 30€ |

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de Terminale Générale, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- Les notes des enseignements de spécialités de Première et des deux premiers trimestres de Terminale,
- Les notes de contrôle continu (histoire/géographie, LVA, LVB, Enseignement Scientifique et Spécialité abandonnée en fin de classe de Première),
- La fiche Avenir renseignée par votre établissement,
- Les notes du Bac de français.

D. Grands Classés

L'étude du dossier scolaire permet l'établissement d'un premier pré-classement.

Celui-ci permet au Jury de déclarer les « Grands Classés » : les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée et qui sont ainsi classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.

Ces « Grands Classés » sont dispensés des épreuves écrites. Ils seront informés de leur statut au moment du téléchargement des convocations.

Tous les autres candidats sans exception (= qui ne sont pas « Grands Classés ») sont convoqués aux épreuves écrites.

Un candidat, dont le dossier ne contient pas suffisamment d'éléments pour être évalué, sera obligatoirement convoqué aux épreuves écrites.

E. Épreuves écrites pour tous les candidats non-"Grands Classés"

1. Modalités et choix du lieu du centre d'examen

En présentiel pour les candidats issus d'un lycée français situé en France Métropolitaine :

Les candidats qui suivent leur scolarité en France métropolitaine et qui seront convoqués à nos épreuves écrites le samedi 3 mai 2025, doivent faire le choix de leur centre de passage d'épreuves sur Parcoursup, au moment de leur candidature.

En distanciel pour les candidats issus d'un lycée français situé hors France Métropolitaine :

Les candidats qui suivent leur scolarité dans un lycée français hors France métropolitaine et qui seront convoqués à nos épreuves écrites pourront choisir au choix :

- Soit de se déplacer (en présentiel) dans l'un de nos centres d'examen situé en France métropolitaine et donc de sélectionner le centre qu'ils souhaitent,
- Soit de passer ces épreuves écrites à distance, sur ordinateur, depuis leur domicile et sous surveillance vidéo/sonore rigoureuse et adaptée (obligation d'avoir à disposition un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro pour permettre la surveillance à distance).

Qu'ils soient en présentiel ou en distanciel, tous les candidats composeront sur les mêmes sujets, le même jour et aux mêmes horaires qu'en France métropolitaine (heure de Paris).

Tous les candidats qui passeront les épreuves dans le centre d'examen « En ligne » devront obligatoirement prendre connaissance du Règlement Technique disponible sur leur Espace Candidat du Concours Avenir définissant le calendrier spécifique aux épreuves en distanciel, et les règles et consignes spécifiques aux épreuves en distanciel.

Si certaines conditions ne sont pas remplies (passage d'un test technique prérequis, acceptation du Règlement Technique, etc.), l'accès aux épreuves écrites en ligne pour ces candidats pourrait être bloqué et ils pourraient être éliminés.

Le choix du centre d'examen est totalement libre pour chaque candidat et n'est pas forcément lié à son lieu d'habitation. En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre d'examen.

Aucune demande de changement de centre d'examen par le candidat, ne pourra être effectuée une fois l'inscription confirmée sur la plateforme ministérielle Parcoursup.

Consultez la liste des centres d'examen en Annexe 1.

2. Convocation aux épreuves écrites

Les épreuves écrites pour les candidats issus de Terminale Générale se dérouleront le **samedi 3 mai 2025**.

Quelques jours avant la date des épreuves écrites du Concours Avenir, les candidats recevront une notification par e-mail et pourront télécharger leur convocation sur leur Espace Candidat du Concours Avenir.

Cette convocation leur indiquera précisément le lieu et les horaires des épreuves écrites. Elle devra être imprimée et présentée à l'entrée du centre d'examen le jour des épreuves (obligatoire, pas d'entrée dans le centre d'examen sans convocation imprimée).

Un protocole spécifique sera envoyé aux candidats qui passeront les épreuves à distance.

3. Contenu et modalités des épreuves écrites

Toutes les épreuves écrites sont sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples) : 4 réponses proposées par question, une seule réponse exacte et donc une seule case à cocher. Les candidats devront indiquer leurs réponses sur une grille réponse fournie par le Concours Avenir.

Pour bien comprendre comment se présentent les sujets et les grilles réponses, nous vous recommandons vivement de consulter nos annales des années précédentes : <https://www.concoursavenir.fr/avenir-bac/acces-aux-annales-concours-avenir-bac>.

Aucune rédaction n'est nécessaire au cours des épreuves écrites du Concours Avenir (en dehors de vos éventuels brouillons) et aucune évaluation ou correction ne sera effectuée sur un contenu rédigé. La seule rédaction possible est lors du développement des questions/réponses sur votre feuille de brouillon pour vous permettre de trouver la bonne réponse. Vos feuilles de brouillon ne seront jamais lues ou évaluées lors de la correction. Elles seront malgré tout ramassées à la fin de chaque épreuve et pourront être prises en compte en cas de suspicion de fraude.

Barème pour tous les candidats :

Incrémentation de 3 points du score total par réponse exacte,

Décrémentation de 1 point du score total par réponse fausse,

Maintien du score total en cas de non-réponse.

Au moment des corrections des copies, c'est la reconnaissance du numéro Parcoursup du candidat qui permettra de définir le nombre de réponses à prendre en compte pour l'obtention de la note définitive.

3 parcours d'épreuves en fonction de la couleur de profil des candidats.

Sujets à traiter en fonction de la couleur de profil :

| | Mathématiques Durée : 01H30 Coefficient : 6 | Sciences Durée : 01H00 Coefficient : 4 | Anglais Durée : 00H30 Coefficient : 2 |
|----------------------|--|---|--|
| Profil Violet | Sujet Mathématiques A | Sujet Sciences A | Sujet Anglais A |
| Profil Jaune | Sujet Mathématiques B | Sujet Sciences A | Sujet Anglais A |
| Profil Vert | Sujet Mathématiques A | Sujet Physique B | Sujet Anglais A |

Profil VIOLET : Spécialité MATHÉMATIQUES + 1 spécialité SCIENTIFIQUE (quelle qu'elle soit)

Ces candidats composeront sur un sujet de Mathématiques A, un mini sujet de Sciences A et un sujet d'Anglais A.

Profil JAUNE : 2 spécialités SCIENTIFIQUES uniquement (Sans la spécialité Mathématiques)

Ces candidats composeront sur un sujet de Mathématiques B, deux mini sujets de Sciences A et un sujet d'Anglais A.

Profil VERT : Spécialité MATHÉMATIQUES + 1 spécialité NON SCIENTIFIQUE

Ces candidats composeront sur un sujet de Mathématiques A, un sujet de PHYSIQUE B et un sujet d'Anglais A.

4. Détail des sujets et des questions à traiter

| Sujet - profils concernés | Base du programme scolaire utilisé dans la conception des sujets | Contenu | Nombre de questions à traiter correctement pour obtenir la note maximale | Coefficient Durée |
|--|---|--|--|------------------------|
| Mathématiques A - Profil VIOLET - Profil VERT | Programme de la spécialité Mathématiques de Terminale | 1 sujet de 60 questions | 45 questions à traiter sur 60 | Coeff 6 Durée 01h30 |
| Mathématiques B - Profil JAUNE | Programmes de la spécialité Mathématiques de Première (60% des questions) et de l'option Mathématiques Complémentaires de Terminale (40% des questions) | 1 sujet de 60 questions | 45 questions à traiter sur 60 | Coeff 6 Durée 01h30 |
| Sciences A - Profil VIOLET | Programme de Terminale des spécialités : - SI - NSI - SVT - PHYSIQUE. | Le sujet de Sciences A est composé de 4 mini sujets comportant chacun 40 questions. Les candidats dont le profil est VIOLET doivent composer sur le sujet correspondant à leur spécialité scientifique de Terminale parmi SI/NSI/SVT/PHYSIQUE | 30 questions à traiter sur les 40 du mini sujet | Coeff 4 Durée 01h00 |
| Sciences A - Profil JAUNE | Programme de Terminale des spécialités : - SI - NSI - SVT - PHYSIQUE. | Le sujet de Sciences A est composé de 4 mini sujets comportant chacun 40 questions. Les candidats dont le profil est JAUNE doivent composer sur les 2 sujets correspondant à leurs spécialités scientifiques de Terminale parmi SI/NSI/SVT/PHYSIQUE | 15 questions sur les 30 du mini sujet n°1. 15 questions sur les 40 du mini sujet n°2. | Coeff 4 Durée 01h00 |
| Physique B - Profil VERT | Programme de la spécialité Physique de Première | 1 sujet de 40 questions | 30 questions à traiter sur les 40 | Coeff 4 Durée 01h00 |
| Anglais A - TOUS PROFILS | | 1 sujet de 45 questions | 45 questions | Coeff 2 Durée 00h30 |

Pour les épreuves écrites de Mathématiques et de Sciences, les sujets porteront sur l'intégralité des programmes concernés du baccalauréat.

Les candidats auront plus de questions disponibles que de questions à traiter pour leur permettre de répondre aux questions sur les parties du programme qu'ils auront étudié en classe de Terminale.

5. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves écrites, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle Parcoursup (case à cocher informatiquement).

Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement tiers-temps, il devra la téléverser sur son "Espace Candidat" du site internet du Concours Avenir.

La même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français pourra convenir. Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves.

Si le document téléversé indique des aménagements complémentaires en plus du 1/3 temps, ceux-ci NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE sans demande expresse dans l'Espace Candidat Handicap du Concours Avenir dans le point n°3 intitulé « Aménagements complémentaires ».

Le candidat devra préciser si son accueil et sa composition, le jour des épreuves, seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière, agrandissement des sujets, besoin d'un ordinateur etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

Attention : Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes.

Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

a) Modalités de passage des épreuves pour les candidats en situation de handicap

Le Concours Avenir ne permet pas aux candidats concernés de bénéficier d'un 1/3 temps supplémentaire.

Le Concours Avenir propose automatiquement aux candidats concernés de répondre à moins de questions dans le temps imparti.

Sur demande et au cas par cas, certains candidats en situation de handicap qui nécessitent des aménagements particuliers tels qu'un isolement, un accompagnement (lecteur, scripteur etc.) ou un accès spécifique (mobilité, agoraphobie etc.) pourront choisir de passer les épreuves écrites à distance, sur ordinateur, depuis leur domicile et sous surveillance vidéo/sonore rigoureuse et adaptée (obligation d'avoir à disposition un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro pour permettre la surveillance à distance).

b) Parcours d'épreuves pour les candidats en situation de handicap

➤ PROFIL VIOLET

Épreuve de Mathématiques A : 33 questions (au lieu de 45) à traiter librement au choix parmi les 60 questions du sujet.

Épreuve de Sciences A : 22 questions (au lieu de 30) à traiter librement au choix parmi les 45 questions du mini-sujet.

Épreuve d'Anglais A : 33 questions (au lieu de 45) à traiter librement au choix parmi les 45 questions du sujet.

➤ PROFIL JAUNE

Épreuve de Mathématiques B : 33 questions (au lieu de 45) à traiter librement au choix parmi les 60 questions du sujet.

Épreuve de Sciences A : 22 questions à traiter librement dont 11 questions (au lieu de 15) à traiter au choix parmi les 45 questions du mini-sujet n°1 et 11 questions (au lieu de 15) à traiter au choix parmi les 45 questions du mini-sujet n°2.

Épreuve d'Anglais A : 33 questions (au lieu de 45) à traiter au choix parmi les 45 questions du sujet.

➤ PROFIL VERT

Épreuve de Mathématiques A : 33 questions (au lieu de 45) à traiter au choix parmi les 60 questions du sujet.

Épreuve de Physique B : 22 questions (au lieu de 45) à traiter au choix parmi les 30 questions du sujet.

Épreuve d'Anglais A : 33 questions (au lieu de 45) à traiter au choix parmi les 45 questions du sujet.

En cas de bonne réponse à toutes les questions, le candidat obtiendra la note maximale.

Le candidat pourra choisir librement les questions qu'il souhaite traiter au sein du même sujet que les autres candidats. Les candidats concernés n'ont pas besoin de faire valoir leur aménagement le jour des épreuves. Les surveillants ne seront pas informés du statut du candidat.

Rappel : Aucune rédaction n'est nécessaire au cours des épreuves écrites du Concours Avenir (en dehors de vos éventuels brouillons) et aucune évaluation ou correction ne sera effectuée sur un contenu rédigé. La seule rédaction possible est lors du développement des questions/réponses sur votre feuille de brouillon pour vous permettre de trouver la bonne réponse. Vos feuilles de brouillon ne seront jamais lues ou évaluées lors de la correction.

Si vous disposez habituellement d'un équipement tel qu'un ordinateur pour vous aider dans votre composition par exemple, il est probable que celui-ci ne soit pas nécessaire pour les épreuves du Concours Avenir.

F. Notes et classement final

| | Étude de dossier | Épreuves écrites | | |
|-------------------------------|------------------|--------------------------|---------------------|-------------------|
| Répartition de la note finale | 40% | 60% | | |
| Coefficients | 8 | 6 | 4 | 2 |
| | | Épreuve de Mathématiques | Épreuve de Sciences | Épreuve d'Anglais |

G. Le jour des épreuves écrites

1. Présence et absence aux épreuves

La convocation comporte l'adresse du centre et l'heure exacte de convocation.

Les candidats absents à une épreuve sont définitivement exclus et ne pourront pas participer aux autres épreuves.

Le Concours Avenir ne peut pas être tenu pour responsable de l'absence d'un candidat, pour quelque cause que ce soit, même médicale (quelle qu'elle soit). L'absence aux épreuves écrites équivaut à l'annulation définitive de la candidature.

Malgré tout, les candidats qui le souhaitent pourront solliciter le jury souverain du Concours Avenir pour justifier de leur absence. Cette demande devra être argumentée et les candidats devront fournir tous les documents qu'ils jugeront utiles pour appuyer leur demande. Le jury souverain du Concours appréciera et attestera de la recevabilité de la demande. Si celle-ci n'est pas jugée recevable, le candidat sera éliminé du Concours sans possibilité d'autre recours. Si la demande est jugée recevable, le candidat sera alors classé dans le classement final uniquement sur la base de l'étude du dossier. Aucune session de substitution ne sera proposée.

Ces demandes devront parvenir à la Délégation du Concours Avenir au plus tard trois jours ouvrés après la date des épreuves écrites par courrier postal ou e-mail. Toute demande reçue après cette date ne sera pas examinée.

Attention : Tout évènement, rassemblement, convocation ou fête religieux(se) ne pourra être pris en compte comme élément permettant d'exempter les candidats à suivre l'intégralité du processus de sélection du Concours Avenir, y compris une convocation aux épreuves écrites ou à un entretien à une date précise. Aucune annulation ou aucun report ne pourra être demandé par les candidats pour les raisons citées plus haut.

a) Gestion des entrées en salle d'examen

L'accès aux salles d'examen est interdit au public.

Les candidats devront présenter, à l'entrée en salle, leur convocation (document imprimé) accompagnée d'une pièce originale d'identité avec photo : carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport uniquement.

Ni la convocation, ni la pièce d'identité ne pourront être présentées numériquement.

Chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, d'émarger la feuille de présence au début de chaque épreuve. Le Concours Avenir se réserve le droit de demander si la situation l'exige, à tous

les candidats, de respecter des mesures sanitaires pendant toute la durée de leur présence dans leur centre d'examen et respecter les mesures de distanciation indiquées.

b) Entrées tardives

Les candidats peuvent être admis en salle d'examen jusqu'à la fin de la première épreuve de Mathématiques. L'heure de fin des épreuves reste cependant la même pour tous les candidats.

c) Gestion des sorties de salle pendant les épreuves

Les candidats peuvent sortir définitivement uniquement à la fin de chaque épreuve, après le ramassage et recomptage des copies. Toute sortie est considérée comme définitive. Les sorties avant la fin de l'épreuve d'Anglais induisent une absence de ces candidats.

Rappel : **Les candidats absents à une épreuve sont définitivement exclus et ne pourront pas participer aux autres épreuves.**

Seuls les cas de force majeure reconnus par le responsable de centre peuvent permettre une sortie accompagnée non définitive. Le candidat rentrant devra finir son épreuve en même temps que les autres candidats.

En cas de problème d'organisation important dans un centre d'écrit (grève, circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue des épreuves, ...), les instances de direction du Concours Avenir se réservent le droit de modifier exceptionnellement la procédure.

2. Début de chaque épreuve

Lors de chaque épreuve, les candidats doivent signer la liste d'émargement correspondante.

Les candidats devront composer à la table indiquée par une étiquette portant leur nom, prénom et numéro de dossier et, avant le début de chaque épreuve, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la grille déposée sur leur table leur nom, prénom, date de naissance et numéro de dossier.

Les candidats doivent également indiquer leur nom et n° de dossier sur chacun des sujets qu'ils devront restituer dans leur intégralité à la fin de chaque épreuve.

Chaque épreuve comprend :

- un sujet : dossier format A4
- une grille-réponses : feuille format A4 recto

Chaque candidat n'aura le droit d'utiliser qu'une seule grille réponse par épreuve.

Les brouillons seront fournis directement par le Concours Avenir.

3. Documents et instruments autorisés ou interdits

- Stylo bille NOIR ou BLEU
- Aucun document autorisé
- Aucune calculatrice autorisée
- Aucun brouillon autre que ceux fournis par le Concours Avenir
- Aucune règle autorisée
- Aucune trousse sur la table de composition

- ⦿ Aucun appareil électronique ou électrique, connecté ou indépendant (téléphone, lecteur audio, montre, etc.)

4. Réalisation des épreuves écrites

Le candidat doit vérifier qu'il dispose du bon sujet et de la bonne grille réponse en fonction de l'épreuve et de la couleur de son profil. Le Concours Avenir ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur.

Le début de l'épreuve est réalisé au top donné dans la salle. Ce top autorise les candidats à retourner le sujet. Au top de fin, les candidats doivent lâcher leur stylo et retourner leur grille-réponse vers la table.

Le recueil des grilles-réponses et des sujets intégraux est fait par les surveillants. Les candidats doivent rester à leur place durant ce recueil.

Chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une grille-réponse, même blanche.

Note : Si un candidat pense avoir relevé une erreur dans l'un des sujets, il doit poursuivre son épreuve en évitant cette question sans déranger la composition des autres candidats. Ce candidat devra signaler cette présomption d'erreur, uniquement en fin d'épreuve, au surveillant de salle qui indiquera cela sur le rapport d'incident mais qui ne lui donnera aucune indication. À l'épreuve suivante, chaque candidat devra à nouveau émarger la liste de présence.

IV. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

| 7 CAMPUS = 7 SOUS-VŒUX POSSIBLES | Nombre de places |
|--|------------------|
| BUILDERS | 24 |
| BUILDERS Caen | 15 |
| BUILDERS Lyon | 9 |
| ECE | 25 |
| ECE Paris | 25 |
| EIGSI | 7 |
| EIGSI La Rochelle | 7 |
| EPF | 24 |
| EPF Montpellier | 24 |
| ESIGELEC | 10 |
| ESIGELEC Rouen | 10 |
| ESILV | 25 |
| ESILV Paris La Défense | 25 |
| ESTACA | 24 |
| ESTACA Laval | 24 |
| Total Programme Ingénieur - Terminale STI2D | 144 |

Sur Parcoursup, les candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Série STI2D

B. Montant des frais de candidature

| | Programme Ingénieur – Terminale STI2D |
|--------------|---------------------------------------|
| Non boursier | 60€ |
| Boursier | 15€ |

Boursiers du gouvernement français

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats, la première étape de la procédure est constituée pour partie d'une évaluation du dossier :

- Les notes de la classe de Première,
- Les notes des deux premiers trimestres de Terminale,
- Les notes des contrôles continus,
- Les notes du Bac disponibles au moment de l'étude des dossiers,
- Les appréciations des bulletins,
- La lettre de motivation.

D. Entretien pour tous les candidats

1. Choix du centre d'examen

Au moment de l'inscription, chaque candidat choisit sur Parcoursup le centre d'entretien dans lequel il souhaite être convoqué le jour des entretiens le **samedi 19 avril 2025**.

Le choix du centre est totalement libre pour chaque candidat et n'est pas forcément lié à son lieu d'habitation. En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre.

En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre d'examen.

Aucune demande de changement de centre d'examen par le candidat, ne pourra être effectuée une fois l'inscription confirmée sur la plateforme ministérielle Parcoursup.

Consultez la liste des centres d'examen en Annexe 1.

2. Convocation à l'entretien

Les candidats reçoivent un email quelques jours avant la date de l'entretien leur indiquant qu'ils doivent télécharger leur convocation sur leur Espace Candidat du Concours Avenir.

Cette convocation leur indiquera précisément le lieu et les horaires de l'entretien.

3. Présence et absence le jour de l'entretien

En cas d'absence au jour et à l'heure indiqués, le candidat voit sa candidature définitivement annulée. Aucun autre créneau ne lui sera proposé.

Tous les candidats dont l'adresse se situe en métropole devront obligatoirement être présent physiquement à l'entretien. Dans le cas contraire, leur candidature sera éliminée (sauf demande spécifique et justificatifs associés).

Les candidats situés en dehors de la métropole seront autorisés à passer leur entretien exceptionnellement en visioconférence (le candidat devra s'assurer d'être équipé du matériel nécessaire en bon état de fonctionnement le jour de l'entretien).

Attention : Tout évènement, rassemblement, convocation ou fête religieux(se) ne pourra être pris en compte comme éléments permettant d'exempter les candidats à suivre l'intégralité du processus de sélection du Concours Avenir, y compris une convocation aux épreuves écrites ou à un entretien à une date précise. Aucune annulation ou aucun report ne pourra être demandé par les candidats pour les raisons citées plus haut.

4. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la télécharger sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Attention : Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

E. Notes et classement final

| | Etude de dossier | Etude des appréciations des bulletins | Note à l'entretien |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Répartition dans la note finale | 50% | 25% | 25% |

V. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

| 18 CAMPUS = 18 SOUS-VŒUX POSSIBLES | Nombre de places offertes |
|--|---------------------------|
| BUILDERS | 15 |
| BUILDERS Caen | 10 |
| BUILDERS Lyon | 5 |
| ECE | 70 |
| ECE Paris | 50 |
| ECE Lyon | 10 |
| ECE Bordeaux | 10 |
| EIGSI | 25 |
| EIGSI La Rochelle | 20 |
| EIGSI Casablanca | 5 |
| EPF | 50 |
| EPF Paris-Cachan | 10 |
| EPF Troyes | 15 |
| EPF Montpellier | 10 |
| EPF Saint Nazaire | 15 |
| ESIGLEEC | 15 |
| ESIGLEEC Rouen | 15 |
| ESILV | 50 |
| ESILV Paris-La Défense | 30 |
| ESILV Nantes | 10 |
| ESILV Montpellier | 10 |
| ESTACA | 15 |
| ESTACA Paris-Saclay | 5 |
| ESTACA Laval | 5 |
| ESTACA Bordeaux | 5 |
| Total Programme Ingénieur – BAC+1 | 240 |

Sur Parcoursup, les candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Voie d'accès réservée aux BAC +1 uniquement

A. Montant des frais de candidature

| | Programme Ingénieur – BAC+1 |
|--------------|-----------------------------|
| Non boursier | 120€ |
| Boursier | 30€ |

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

B. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de Terminale Générale, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- › Les notes des enseignements de spécialités de Première et de Terminale,
- › Les notes de contrôle continu (histoire/géographie, LVA, LVB, Enseignement Scientifique et Spécialité abandonnée en fin de classe de Première),
- › La fiche Avenir renseignée par votre lycée,
- › Les notes du Bac,
- › La formation postbac et ses résultats.

C. Pré-classement

L'étude du dossier scolaire permet l'établissement d'un premier pré-classement.

Celui-ci permet au Jury de déclarer trois statuts :

- › Les « Grands Classés » : les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée et qui sont ainsi classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.
- › Les « Convoqués » : les candidats ayant un dossier jugé admissible et qui seront convoqués à un entretien pour chacune des écoles sélectionnées dans leurs sous-vœux.
- › Les « Éliminés » : les candidats ayant un dossier jugé insuffisant et qui ne poursuivront pas le processus de sélection.

A. Entretien pour les candidats admissibles

1. Lieu de passage et dates de l'entretien

Les candidats admissibles passeront leur entretien sur le campus qui sera désigné dans la convocation envoyée par les écoles elles-mêmes. Chaque école est libre de proposer une date pour le passage de l'entretien.

2. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Les écoles Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la téléverser sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

B. Notes et classement final

Chaque école du Concours Avenir est libre de choisir la proportion de la note finale apportée à chaque élément de la candidature (dossier, entretien, etc.).

VI. Candidature au Programme Ingénieur par le ParityLab de l'EPF – procédure réservée aux candidates féminines

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

| | Nombre de places offertes |
|--|---------------------------|
| EPF | |
| EPF Paris-Cachan | 25 |
| EPF Troyes | 10 |
| EPF Montpellier | 5 |
| EPF Saint Nazaire | 10 |
| Total Programme Ingénieur – ParityLab | 50 |

Une candidate au programme ParityLab EPF ne pourra pas candidater en simultanée par le processus Concours Avenir « classique ».

Pour l'EPF, elle devra faire le choix d'un des deux processus.

D'autre part le processus choisi doit être le même pour tous les campus de l'EPF (Paris-Cachan, Troyes, Montpellier, Saint-Nazaire).

Si la candidate fait le choix du processus ParityLab pour l'EPF, cela ne l'empêche pas de postuler au processus Concours Avenir « classique » pour toute autre école du Concours Avenir.

Sur Parcoursup, les candidates devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Série générale - Programme ParityLab – procédure réservée aux candidates féminines

B. Montant des frais de candidature

| | Programme Ingénieur - ParityLab |
|--------------|---------------------------------|
| Non boursier | 25€ |
| Boursier | 10€ |

Boursiers du gouvernement français

Les candidats boursiers (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...), au titre de l'année scolaire en cours uniquement, seront exonérés des frais de candidature. Ils devront fournir une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement ou tout document de même nature pour les bacheliers, avant la fin de la phase de formulation des vœux sur Parcoursup. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro de dossier

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de Terminale Générale, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- › Les notes des enseignements de spécialités de Première et des deux premiers trimestres de Terminale,
- › Les notes de contrôle continu (histoire/géographie, LVA, LVB, Enseignement Scientifique et Spécialité abandonnée en fin de classe de Première),
- › La fiche Avenir renseignée par votre établissement,
- › Les notes du Bac de français,
- › La lettre de motivation.

D. Processus de sélection

Suite à l'étude de dossier, toutes les candidates participent à :

- › Une mise en situation collective sur un sujet de conception technique
La mise en situation se fait par groupe sur un sujet d'analyse et/ou de conception technique. Les éléments analysés sont la contribution à la réflexion, la synthèse, l'innovation, le partage d'idées...
- › Un échange avec un membre des équipes EPF
Chaque candidate pourra choisir et préparer au préalable un document sur un sujet d'intérêt pour elle qui fera l'objet d'une discussion avec le ou les membres de l'équipe EPF. Les éléments analysés portent sur la curiosité, l'envie et les aspirations personnelles.

La sélection se fait sur l'étude de dossier, la mise en situation et l'échange avec un membre des équipes EPF.

Toutes les candidates auront donc la possibilité d'accéder à la mise en situation et à l'échange avec un membre des équipes EPF (la présence à ces 2 étapes est alors indispensable au processus).

L'EPF vous enverra directement les convocations pour la mise en situation et l'échange avec un membre des équipes.

VII. Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

| 6 BACHELORS PROPOSÉS = 6 SOUS-VŒUX POSSIBLES | Nombre de places |
|--|------------------|
| BUILDERS Caen Ingénierie Responsable et Construction Durable | 30 |
| EPF Montpellier Ingénierie Énergétique et Environnement | 15 |
| EPF Paris – Cachan en partenariat avec Excelia Business School Ingénierie Systèmes d'information et Stratégie marketing | 28 |
| ESIGELEC Rouen en partenariat avec IMT Nord Europe Maintenance des systèmes intelligents et connectés | 20 |
| ESILV - Paris la Défense Informatique et Cybersécurité | 55 |
| ESILV - Paris la Défense en partenariat avec EMLV Ecole de Management Technologie et Management | 25 |
| Total Programme Bachelor - Terminale | 173 |

Sur Parcoursup, les candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation Bac + 3 - Bachelors - Bacs séries générale, STI2D, STAV, STL, ST2S, bacs pros identifiés

B. Montant des frais de candidature

| | Programme Bachelor - Terminale |
|--------------|--------------------------------|
| Non boursier | 30€ |
| Boursier | Gratuit |

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...), au titre de l'année scolaire en cours uniquement, seront exonérés des frais de candidature. Ils devront fournir une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement ou tout document de même nature pour les bacheliers, avant la fin de la phase de formulation des vœux sur Parcoursup. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro de dossier

A. Contenu du dossier

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Pour l'ensemble des candidats, la première étape de la procédure est constituée pour partie d'une évaluation du dossier scolaire :

- Les notes de la classe de Première
- Les notes des deux premiers trimestres de Terminale
- La fiche Avenir renseignée par votre lycée
- Les notes du Bac disponibles au moment de l'étude des dossiers
- La lettre de motivation.

Suite à l'étude de dossier, les candidats jugés « Admissibles » seront convoqués à un entretien dans les écoles sélectionnées lors de la formulation des sous-vœux.

B. Entretien pour les candidats admissibles

1. Lieu de passage et dates de l'entretien

Les candidats admissibles passeront leur entretien sur le campus qui sera désigné dans la convocation envoyée par les écoles elles-mêmes. Chaque école est libre de proposer une date pour le passage de l'entretien.

2. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Les écoles Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la téléverser sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

C. Notes et classement final

Chaque école du Concours Avenir est libre de choisir la proportion de la note finale apportée à chaque élément de la candidature (dossier, entretien, etc.).

VIII. Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

| 6 BACHELORS PROPOSÉS = 6 SOUS-VŒUX POSSIBLES | | Nombre de places |
|--|--|------------------|
| BUILDERS Caen Ingénierie Responsable et Construction Durable | | 10 |
| EPF Montpellier Ingénierie Énergétique et Environnement | | 5 |
| EPF Paris – Cachan en partenariat avec Excelia Business School Ingénierie Systèmes d'information et Stratégie marketing | | 5 |
| ESIGELEC Rouen en partenariat avec IMT Nord Europe Maintenance des systèmes intelligents et connectés | | 10 |
| ESILV - Paris la Défense Informatique et Cybersécurité | | 10 |
| ESILV - Paris la Défense en partenariat avec EMLV Ecole de Management Technologie et Management | | 10 |
| Total Programme Bachelor – BAC+1 | | 50 |

Sur Parcoursup, ces candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation Bac + 3 - Bachelors - Voie d'accès réservée aux BAC +1 uniquement

B. Montant des frais de candidature

| | Programme Bachelor – BAC+1 |
|--------------|----------------------------|
| Non boursier | 30€ |
| Boursier | Gratuit |

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de Terminale Générale, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- Les notes de Première et de Terminale,
- Les notes de contrôle continu,
- La fiche Avenir renseignée par le lycée en Terminale,
- Les notes du Bac,
- La formation postbac et ses résultats,

- La lettre de motivation.

D. Pré-classement

L'étude du dossier scolaire permet l'établissement d'un premier pré-classement.

Celui-ci permet au Jury de déclarer trois statuts :

- Les « Grands Classés » : les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée et qui sont ainsi classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.
- Les « Convoqués » : les candidats ayant un dossier jugé admissible et qui seront convoqués à un entretien pour chacune des écoles sélectionnées dans leurs sous-vœux.
- Les « Éliminés » : les candidats ayant un dossier jugé insuffisant et qui ne poursuivront pas le processus de sélection.

E. Entretien pour les candidats admissibles

1. Lieu de passage et dates de l'entretien

Les candidats admissibles passeront leur entretien sur le campus qui sera désigné dans la convocation envoyée par les écoles elles-mêmes. Chaque école est libre de proposer une date pour le passage de l'entretien.

2. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Les écoles Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la téléverser sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes.

Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

F. Notes et classement final

Chaque école du Concours Avenir est libre de choisir la proportion de la note finale apportée à chaque élément de la candidature (dossier, entretien, etc.).

Annexes

Annexe 1 : Liste des centres d'examen

Les centres d'examen pour les épreuves écrites (Programme Ingénieur – Terminale Générale) :

- Paris : Espace Jean Monnet, Rungis
- Aix-en-Provence : Lycée
- Blois : Lycée
- Bordeaux : Hangar 14
- Brest : Lycée
- Caen : Campus BUILDERS
- Clermont-Ferrand : Polydome
- Dijon : Hôtel
- Laval : Campus ESTACA
- La Rochelle : Campus EIGSI
- Lille : Hôtel Marcq-en-Baroeul
- Lyon : Espace Double Mixte
- Montpellier : Campus EPF
- Nantes : Lycée + Campus ESILV
- Nice : Lycée
- Pau : Lycée
- Poitiers : Lycée
- Rouen : Campus ESIGELEC
- Strasbourg : Lycée
- Toulouse : École Nationale Vétérinaire Toulouse
- Troyes : Campus EPF
- En ligne : uniquement pour les candidats scolarisés dans un lycée français situé hors France métropolitaine

Les centres d'examen pour les entretiens (Programme Ingénieur – Terminale STI2D) :

- Paris : Espace Jean Monnet, Rungis
- Bordeaux : Campus ECE
- Caen : Campus BUILDERS
- La Rochelle : Campus EIGSI
- Laval : Campus ESTACA
- Lyon : Campus BUILDERS
- Montpellier : Campus EPF
- Rouen : Campus ESIGELEC
- Saint-Nazaire : Campus EPF
- Troyes : Campus EPF

Les entretiens pour le Programme Bachelor et le ParityLab auront lieu dans les campus des écoles concernées. Les convocations sont envoyées directement par les écoles.